

CONSEIL MUNICIPAL DU 02 AVRIL 2026

DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME
ARRONDISSEMENT DE RIOM

Nombre de membres

Séance du 02/04/2026

Afférents au Conseil : 15

En exercice : 15

Présents : 14

Suffrages exprimés : 14

L'An deux mil vingt-six le vingt mars à dix-neuf heures trente
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement
convoqué le seize mars, s'est réuni au nombre prescrit
par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence
de M. Luc CAILLOUX,

Date de la convocation :

16/03/2026

Présents : CAILLOUX Luc, GARDARIN Laetitia, MORVAN
Julien, AUGHEARD Marie-Christine, GIRARD Grégory,
TREHAND Charlotte, BRUN Christophe, DIDIER Nadège,
BUZON Jessica, DA FONSECA Grégory, DESTABLE Delphine,
LANGLAIS Cédric, MIGEON Aurélie, CHARDON DU
RANQUET Charles.

Absent : FABRE Thomas

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte le quorum étant atteint.

En vertu de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame DIDIER
Nadège, conseillère, est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande aux membres de l'assemblée s'il y a des observations ou des
remarques à propos du compte-rendu de la dernière séance du Conseil municipal.

En l'absence de remarque, le compte-rendu est définitivement adopté à l'unanimité.

DCM 2026/04/01 : DELEGATION D'ATTRIBUTION A L'EXECUTIF

M. le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article
L2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses
compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré,
le Conseil municipal décide à l'unanimité, pour la durée du présent mandat, de confier à
Monsieur le Maire les délégations suivantes :

1° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le
règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs
avenants, d'un montant inférieur à 15 000 euros, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

2° De décider de la conclusion et de la révision de tous les contrats d'occupation/location/prêt
de biens dont dispose la commune ;

3° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y
afférentes ;

4° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières

5° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

6° De procéder au dépôt de toutes les autorisations et demandes d'urbanisme (Permis de construire, CU, Déclaration Préalable...), relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux ;

7° De signer toute autorisation administrative en faveur de futurs acquéreurs de biens sur la commune (bornage, demandes d'autorisations d'urbanisme...) ainsi que la signature des actes administratifs ;

8° De prendre les décisions relatives au recrutement permettant la continuité de services ;

9° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels la responsabilité de la commune est engagée, notamment en raison de ses biens mobiliers ou immobiliers, de ses activités ou de ses agents ;

10° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

11° De réaliser le dépôt et les demandes de subvention pour le compte de la commune auprès de tous les organismes financeurs (Etat, Région...)

Les délégations consenties en application du présent article prennent fin dès l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement du conseil municipal.

DCM 2026/04/02 : CREATION DES COMMISSIONS DE TRAVAIL ET DESIGNATION DES MEMBRES

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée Municipale, que suite aux élections du 15 mars 2020, il y a lieu de créer les commissions de travail et d'en nommer les membres. Il précise que le Maire est membre de droit de chacune.

COMMISSIONS			
COMMISSIONS	RESPONSABLES	DELEGUE	MEMBRES
VILLAGES-URBANISME	Julien MORVAN	Grégory GIRARD	GARDARIN Laetitia, DESTABLE Delphine, LANGLAIS Cédric
VOIRIE (VRD)	Christophe BRUN	Nadège DIDIER	MORVAN Julien, CHARDON DU RANQUET Charles, GIRARD Grégory <u>Membres extérieurs</u> : François TOURNAIRE - Marc GIRARD- Alain CHAMPAGNOL
FINANCES	Luc CAILLOUX	Delphine DESTABLE	GARDARIN Laetitia, AUGHEARD Marie-Christine, BRUN Christophe, DA FONSECA Grégory <u>Membres extérieurs</u> : Christiane COSTE
BATIMENTS	Marie-Christine AUGHEARD	Aurélié MIGEON	MORVAN Julien, DIDIER Nadège <u>Membres extérieurs</u> : Henri DZIEDZIC – Bernard COULAUDON-
COMMUNICATION	FABRE thomas	Cédric LANGLAIS	AUGHEARD Marie-Christine, TREHAND Charlotte, Laetitia GARDARIN <u>Membres extérieurs</u> : Coralie MONNERET
ECOLE	Laetitia GARDARIN	Thomas FABRE	<u>Membres extérieurs</u> : Christiane COSTE <u>Conseil d'école</u> : Luc CAILLOUX / GARDARIN Laetitia
SPORT-CULTURE-ASSOCIATIONS-ANIMATIONS	Laetitia GARDARIN	Grégory DA FONSECA	Laetitia GARDARIN, Nadège DIDIER, Thomas FABRE, Jessica BUZON, Cédric LANGLAIS <u>Membres extérieurs</u> : Coralie MONNERET
La CCAS	Marie-Christine AUGHEARD	Charles CHARDON DU RANQUET	Charlotte TREHAND, Thomas FABRE, Laetitia GARDARIN <u>Membres extérieurs</u> : Pascale MACHADO - Laure MAILLET – Sébastien BONY- Evelyne LONGCHAMBON- Christiane COSTE.
PATRIMOINE	Julien MORVAN	Jessica BUZON	Grégory GIRARD, Grégory DA FONSECA, Nadège DIDIER, Charles CHARDON DU RANQUET <u>Membres extérieurs</u> : Jean-Luc GUILLOT - Jean-Paul CERCY - Gérard MAILLET - Jean-Michel GRANGE - Alain BESSERVE-
NOUVEAU CIMETIERE/ REPRISE DE CONCESSIONS	Laetitia GARDARIN	Charlotte TREHAND	<u>Membres extérieurs</u> : Martine MOTTET- Christiane COSTE

BIBLIOTHEQUE		Charlotte TREHAND	Marilyne MOUTARDE-Françoise KLOSTER- Lucie FONCEL-Martine MOTTET-Romane PERRIER- Joëlle SUDRE
--------------	--	-------------------	---

DCM 2026/04/03 INDEMNITES DE FONCTIONS AUX CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES
--

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée Municipale qu'il souhaite donner les délégations suivantes aux Adjoints :

1^{er} adjoint : Laetitia GARDARIN

- Finances
- Ecole
- Gestion du cimetière
- Sports culture et associations

2^{ème} adjoint : Julien MORVAN

- Villages/Urbanisme
- Bâtiments/Sécurité
- Patrimoine
- Voirie

3^{ème} adjoint : Marie-Christine AUGHEARD

- Bâtiments
- CCAS
- Finances

4^{ème} adjoint : Christophe BRUN

- Finances
- Voirie

Il précise qu'il souhaite nommer « conseiller municipal délégué », les personnes suivantes :

GIRARD Grégory : délégué aux villages et à l'urbanisme.

DESTABLE Delphine : déléguée aux finances.

DIDIER Nadège : déléguée à la voirie.

MIGEON Aurélie : déléguée aux bâtiments et à la sécurité.

FABRE Thomas : délégué aux écoles et à la communication.

LANGLAIS Cédric : délégué au sport, animations et culture.

CHARDON DU RANQUET Charles : délégué au CCAS.

TREHAND Charlotte : déléguée à la gestion du cimetière.

DA FONSECA Grégory : délégué aux associations.

BUZON Jessica : déléguée au patrimoine.

Ces propositions étant acceptées à l'unanimité par le Conseil Municipal, Monsieur le Maire propose de verser une indemnité à chacun des conseillers délégués susnommés puisque l'enveloppe budgétaire globale allouée pour les indemnités des maire et adjoints n'est pas intégralement utilisée.

Chaque conseiller municipal délégué percevra une indemnité égale à 1.55 % de l'indice terminal Brut.

Propositions adoptées à l'unanimité.

Les crédits budgétaires nécessaires au versement des indemnités de fonction sont inscrits au budget de la commune.

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que, conformément à l'article L. 332-8 2° du code général de la fonction publique, un emploi permanent du niveau de la catégorie A, B ou C peut être occupé par un agent contractuel lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services le justifient.

Il précise que les besoins de la collectivité ont nécessité la création d'un emploi permanent d'un adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C et relevant du grade de 2eme classe par délibération en date du 14/12/2023 à temps complet dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 35/35^{ème} et qu'il n'est pas possible de pourvoir ce poste par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire, trois agents étant actuellement en disponibilité.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, Monsieur Le Maire propose l'établissement d'un contrat à durée déterminée d'une durée de 2 ans, renouvelable par reconduction expresse. La durée des contrats successifs ne peut excéder un total de six années. A l'issue de la période maximale de six années, le contrat ne peut être reconduit que par une décision expresse et pour une durée indéterminée, en application du l'article L. 332-9 du code général de la fonction publique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'autoriser le recrutement d'un agent contractuel sur l'emploi permanent sur le grade d'adjoint technique principal 2eme classe relevant de la catégorie hiérarchique C pour effectuer les missions de voirie, espaces verts, suivi des bâtiments à temps complet à raison de 35/35^{ème}, pour une durée déterminée de 2 ans. La rémunération sera basée sur échelon 9 Indice Brut de 446 et Indice Majoré de 397.
- La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 12 article 6413 du budget primitif 2026.

DCM 2026/04/05 : DELEGATION SIGNATURE CESSION TERRAIN

Monsieur Le Maire expose à l'assemblée qu'il est nécessaire de prendre une délibération afin de donner délégation de signature à Monsieur Morvan Julien et à Madame GARDARIN Laetitia afin qu'ils puissent signer les actes administratifs

Monsieur MORVAN Julien devant représenter les sections et Madame GARDARIN Laetitia la commune lors de la signature des actes.

Le Conseil Municipal :

Ouï cet exposé, après délibération et à l'unanimité décide :

- de donner délégation de signature à Monsieur MORVAN Julien pour représenter les sections et à Madame GARDARIN Laetitia pour représenter la commune lors de la signature des actes administratifs.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

✓ Report de la délégation de la commission CCID.

Fin de séance à 22h15

Prochaine réunion de conseil le 23 avril 2026 à 19h30.

La secrétaire de séance
Nadège DIDIER

Le Maire
Luc CAILLOUX